

Comment rationaliser les assurances sociales ?

Il y a bien longtemps que je déplore et dénonce le gaspillage de ressources provoqué par la superposition d'assurances de l'assurance maladie de la Sécurité sociale et des complémentaires santé. Il ne faut pas se résigner à souscrire à des « complémentaires » dont les frais de gestion représentent grosso modo le tiers de la partie des frais médicaux qu'elles remboursent aux malades !

D'autant que procéder de façon bien moins dispendieuse et bien plus rationnelle ne serait pas difficile - exception faite, bien évidemment, de la résistance qu'opposent certains des organismes habitués à fonctionner avec des frais prohibitifs. Les gains de productivité se traduisent par une diminution des effectifs, et la gestion de telles réductions peut être délicate à gérer.

Laisser les complémentaires remplacer la Sécurité sociale pour une partie de ses tâches

La solution que je propose s'inspire de la couverture santé dont bénéficient bon nombre de fonctionnaires. Personnellement, comme universitaire, j'ai toujours eu affaire à la mutuelle de l'Éducation nationale, la MGEN, qui gère la couverture de base (Sécurité sociale) en même temps que la couverture complémentaire. Pour l'assuré, inutile de faire un dossier pour la Sécurité sociale et un autre pour la complémentaire : celle-ci gère la totalité de la prise en charge de l'assuré social et mutualiste ; elle se retourne vers l'assurance maladie de la Sécurité sociale pour obtenir l'argent correspondant à la seule couverture Sécurité sociale. Pour l'assuré social, c'est pratique : un seul interlocuteur, des remboursements deux fois moins nombreux pour un total identique. Et pour les frais de gestion, ceux de la Sécurité sociale sont minimes sans que ceux de la MGEN augmentent dans les mêmes proportions.

Cette façon de procéder pourrait facilement se généraliser. Le travail effectué par la complémentaire santé, actuellement, s'ajoute à celui de la Sécurité sociale ; dans le système dont j'ai donné un exemple, il s'y substitue en grande partie. Autrement dit, la Complémentaire voit ses frais de gestion augmenter énormément, mais la Sécurité sociale voit les siens diminuer fortement : globalement, le gaspillage diminue, rendant possible une diminution de la « perte en ligne » inhérente au fonctionnement de complémentaires santé dont l'activité n'est pas synchronisée avec celle de la Sécurité sociale.

Les différentes couvertures sociales devraient être réunies de fond en comble

La couverture maladie n'est pas l'alpha et l'oméga de la protection sociale : il y a les accidents du travail, et surtout l'assurance vieillesse. La division entre pension de la Sécurité sociale et pension(s) complémentaire(s) engendre elle aussi des complications et le gaspillage qui en résulte s'élève à des milliards d'euros. Les complémentaires ARRCO et AGIRC ont bien compris : elles ont engagé une opération de rapprochement, sinon de fusion, qui diminue les frais de gestion et simplifie la vie des assurés sociaux. Mais ARRCO-AGIRC ne couvre que les salariés, et encore seulement ceux du secteur privé : ne serait-il pas temps de se demander s'il est toujours justifié de maintenir un statut de la fonction publique incluant une retraite spécifique ? Pourra-t-on sérieusement proposer aux salariés du privé une réforme

de leur système de pension abolissant la distinction entre retraite de base et retraite complémentaire si les fonctionnaires, qui échappent par bonheur à cette division ridicule et dispendieuse, restent dans leur coin ?

N'oublions pas que les retraites ne sont pas, économiquement, un salaire ou traitement différé, mais un retour sur l'investissement réalisé dans la jeunesse. Pas plus pour les fonctionnaires que pour les salariés du privé ou les travailleurs indépendants, la retraite ne se compare réellement en cotisant pour les années ! Rappelons une fois de plus le thème de Sauvy : « nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants ». Dès que l'on a compris cela, il convient d'en tirer les conséquences : absurdité de régimes de retraite dans lesquels on acquiert des droits en cotisant pour verser en « pay-as-you-go » les pensions de nos anciens. Absurdité de régimes catégoriels, comme on le voit pour le régime des agriculteurs, population où le nombre des actifs a diminué comme peau de chagrin, devenant complètement insuffisant pour payer les retraites de ses adhérents.

Le droit social, et en particulier le droit de la protection sociale, est une construction juridique bâtie sur des conceptions économiques fantaisistes. Si nous ne nous attelons pas sérieusement à le réformer, notre avenir ne s'annonce pas radieux. En revanche, si elle opte pour une législation sociale réaliste en remplacement des contes de fées qui nous tiennent lieu de droit de la sécurité sociale, la France rendra au monde, et de rendre à elle-même, un immense service.